

Regulated Information

Pluxee met en place un contrat de liquidité avec BNP Paribas Financial Markets

Paris, le 1^{er} février 2024 // Pluxee annonce aujourd'hui la mise en place d'un contrat de liquidité avec BNP Paribas Financial Markets afin d'accroître la liquidité des actions Pluxee, qui ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris ce jour.

Les ressources suivantes vont être affectées au compte de liquidité : 10 000 000 euros

La mise en œuvre de ce contrat de liquidité se fera conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n°596/2014, de la Section 3 du titre 4 du livre 2 du code civil néerlandais et de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 (la « **Décision AMF** »), applicable à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'exécution du contrat de liquidité peut être suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF.

L'exécution du contrat de liquidité peut également être suspendue dans les cas suivants :

- en cas d'expiration de l'autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires ;
- dans le cas où Pluxee ou ses filiales détiendraient plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de Pluxee à la suite d'achats supplémentaires ;
- à la demande de Pluxee, sous réserve d'une notice préalable écrite adressée à BNP Paribas Financial Markets au moins deux jours ouvrés avant la suspension, afin de permettre le décompte des droits de vote attachés aux actions avant une assemblée générale ou le décompte des droits à dividendes attachés aux actions avant le paiement de tout dividende.

Le contrat de liquidité pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties dans les conditions suivantes :

- à tout moment par Pluxee, sans préavis ;

- à tout moment par BNP Paribas Financial Markets, sous réserve de respecter un préavis d'un mois.

À propos de Pluxee

Présent dans 31 pays, Pluxee est un acteur international majeur du marché des avantages et de l'engagement des salariés. Pluxee accompagne les entreprises dans les enjeux d'attractivité, de l'engagement et de la fidélisation de leurs collaborateurs grâce à une offre étendue de solutions, allant des titres repas et alimentaires aux avantages liés au bien-être et à la qualité de vie, en passant par des solutions de motivation et de reconnaissance des salariés, ou des programmes d'aide publique.

S'appuyant sur une technologie de pointe et fort de l'engagement de plus de 5 000 collaborateurs, Pluxee est un partenaire de confiance au sein d'un écosystème B2B2C qui connecte plus de 500 000 clients et 1,7 million de commerçants avec 36 millions de consommateurs.

Depuis plus de 45 ans, Pluxee s'engage à créer un impact positif auprès de toutes ses parties prenantes. Pour y parvenir, Pluxee accompagne le bien-être au travail des employés, en déployant ses activités en collaboration avec les communautés locales, et en contribuant à la préservation de la planète.

Pour plus d'information : www.pluxeegroup.com

Chiffres clés pour l'année 2023

- €22.8mds de volume d'affaires
- €1 052m de chiffre d'affaires
- +5 000 employés
- 31 pays
- +500 000 clients, +1,7m commerçants et +36m consommateurs

Contacts Pluxee

Investisseurs et analystes

Pauline Bireaud
+ 33 6 22 58 83 51
pauline.bireaud@pluxeegroup.com

Medias

Cecilia de Pierrebourg
+33 6 03 30 46 98
cecilia.depierrebourg@pluxeegroup.com

Avertissement

La présente information ne contient pas ni ne constitue une offre d'actions à vendre ni une sollicitation ou une incitation à investir dans des actions en France, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.